ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C___N___

Etablissement d'un hospice destiné pour
vingt deux ou vingt quatre Malades qui
ont des Maladies Chirurgicales Extraordinaires
Exige ~~beaucoup~~ un grand d'Emplacement et beaucoup
de depenses

1° on ne peut se dispenser d'avoir un œconome fidele
et assez intelligent pour faire les achapts
et provisions necessaires, pour tenir registre
de la depense journaliere, et des Malades
qui entrent et qui sortent. Il seroit a desirer
que l'œconome eut une femme intendue
pour avoir soin de la lingerie, pour l'entretien
du linge et autres choses necessaires aux
Malades, pour le blanchissage &c. et elle
a besoin d'une servante.

\+ poste du four

Il faut donc un Logement particulier a portée
des salles de la lingerie et de la cuisine et
donner des appointements

2° on a besoin d'une assez grande cuisine
d'un garde Manger, et d'un logement pour
le cuisinier et une servante

3° on doit preparer une lingerie destinée a l'usage
des draps, serviettes, chemises, &c.
de plus un endroit pour le linge sal

4° un garde Meuble pour serrer les lits d'été et
ceux d'hyver, et une cloison qui separe les habits
et vetemens des Malades.

5° Les Maladies chroniques peuvent etre dans la
meme salle, mais on doit mettre les maladies
qui exigent de grandes operations dans une salle
particuliere. telles que la taille, l'amputation
le trepan, l'anevrisme &c.

#RC 50
n° 159

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE
BIBLIOTHÈQUE

sieurs des operations et des maladies qui exigent des soins assidus de la part des chirurgiens mesme souvent des veilles reiterées, et dans les cas qui seroient frequens si l'hopital etoit rempli, il seroit absolument necessaire d'avoir deux principaux eleves logés et nourris a l'hospice dont un seroit toujours de garde a son tour; aussi il faut un logement pour les deux chirurgiens qui mangeroient ensemble ou a la table de l'œconome que l'on doit supposer d'une famille honeste.

Le service de la chirurgie se feroit par quatre eleves externes comme dans les autres hopitaux, et lorsqu'un des principaux nourris et logés dans l'hospice, se retireroit on prendroit le plus ancien des 4 autres a merite egal pour le remplacer; Le terme pour les deux premiers peut etre fixé a deux ou trois années seulement

~~j'ignore les dispositions de feu M de la martiniere pour le temps du chirurgien en chef je crois qu'il doroit etre de deux années et qu'il seroit bon de lui donner un adjoint qui le remplaceroit apres ce terme et ainsi successivement~~

~~je~~ on ne parle point des consultations pour determiner les operations et la methode Mss les professeurs Mss les prevots et les chirurgiens qui ont le plus d'experience

par leur pratique doivent etre appellés.

8° y avoit il des fonds suffisans pour pouvoir donner au chirurgien en chef une modique indemnité pour ses frais extraordinaires, comme Voitures instruments &c. —

9°. Quoique l'on soit jusqu'a present dans l'usage de faire fournir les medicaments par un Mtre apoticaire, ne seroit il pas bon d'avoir une petite pharmacie pour les cas urgens et surtout ceux qui peuvent arriver la nuit. le premier Eleve nourri logé a l'hospice seroit chargé de cette pharmacie

10 j'ai entendu dire a M. delamartiniere que son intention etoit de reserver une chambre particuliere a deux ou trois lits pour des personnes d'un rang honeste privées de secours necessaires pour etre traitées dans leur Maison.

11.° d'après cet aperçu on peut voir s'il est possible de faire ces arrangements dans le local de l'hospice.

12°. on conçoit que telle est la premiere depense a faire, pour les batimens et leur reparation des ustencils, les lits et leurs fournitures, la quantité de linge de toute espece, la charpie, les drapps a pansements et l'entretien de tous les objets.

13°. les infirmiers et les gardes, leur nouriture logement et gages doivent aussi etre comptés dans la depense.

[stamp]

mais Comme il n'y a point de fonds fassés aux pour
faire les avancer on ne peut que prendre sur
ce qui reste dans la Caisse de L'administration
et sur Les revenus de la fondation faite par
sa Majesté et sur ~~celle~~ ceux que M delamartiniere
a legués, jusqu'au temps où l'on sera en Etat
de recevoir Les malades a L'hospice
il faut donc faire un aperçu de la depense
a faire, savoir ce qui reste dans la Caisse
Les epoques aux quelles on doit recevoir Les
rentes tant sur Le tresor roial, que celles
que M Delamartiniere a Laissées pour determiner
dans quel temps L'hospice sera ~~monte~~ en Etat de
~~facon~~ recevoir Les 22 Malades
mais Comme il est du bien de L'humanité, de
L'honneur de la chirurgie et de la gloire de
a la quelle nous devons tous etre interessé
M delamartiniere d'agir Le plus promptement
Con a L'administration a Concerter Les moiens
Les plus efficaces pour L'execution de la bienfaisance
du roi et des Liberalités de M delamartiniere

Enfin il n'en est pas des maladies chirurgicales de L'hospice
Comme des Maladies internes, on doit s'attendre a une
depense Considerable et on ne peut Calculer Les journées
des Malades qu'après plusieurs années, C'est pourquoi
on doit apporter beaucoup d'economie dans la depense
~~et~~ veiller attentivement sur toutes les depredations qui pourroient
se commettre et empecher Les abus